



Commune des Avirons

Extrait N° 7 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 27 septembre 2019

L'an deux mil dix-huit, le 27 septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

01 OCT. 2019
que la convocation du Conseil a été faite le **17 septembre 2019** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – Mme MARCHAND Gladys – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme CADAS Virginie – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ROCHE LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette

Absents : Mme JULLIEN Marie Josée – Mme ABELARD Isabelle – M. CANTINA Pierrot – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Procurations : Mme MEZINO Sylvaine a donné mandat à M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme ROMAINSTAL Géraldine a donné procuration à Mme CADAS Isabelle – M. SERMANDE Jean Pierre a donné mandat à M. FORT Paul.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 7 / Adoption du budget supplémentaire 2019

- Compte annexe de l'assainissement

Le budget supplémentaire 2019 pour l'assainissement a été arrêté comme suit :

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS .../...

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

	Recettes : + 167 941,14	Dépenses : + 167 941,14
Fonctionnement	+ 11 768,14	+ 11 768,14
Investissement	+ 156 173,00	+ 156 173,00

Ce budget supplémentaire comporte les restes à réaliser de l'exercice 2018, soit :

En section de fonctionnement :

- Dépenses : Néant
- Recettes : Néant

En section d'investissement :

- Dépenses : + 31 333,00
- Recettes : + 156 173,00

Le projet de budget propose également de reprendre les résultats affectés de l'exercice 2018 et les inscriptions nouvelles, soit :

Pour la section de fonctionnement :

- En recettes : + 11 768,14 € soit :
Chap. 002 – Résultat reporté + 11 768,14
- En dépenses : + 11 768,14 € avec :
Chap. 011 – Charges à caractère général + 2 000,00
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante + 9 768,14

Pour la section d'investissement :

- En recettes : Néant
- En dépenses : +124 840,00
Chap. 23 – Immobilisations en cours + 56 484,54
Chap. 001 – Solde d'exécution négatif reporté + 68 355,46

Le Conseil Municipal est invité à :

- Fixer le niveau de vote du budget ;
- Se prononcer sur les différentes inscriptions.

Le Conseil Municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et :

- **A l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre.
- **A l'unanimité**, adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés.

En conséquence, le **budget supplémentaire 2019 de l'assainissement collectif des eaux usées** est arrêté comme suit en balance générale :

	Recettes : + 167 941,14	Dépenses : + 167 941,14
Fonctionnement	+ 11 768,14	+ 11 768,14
Investissement	+ 156 173,00	+ 156 173,00

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

